

13

N'KAFINIBLE Seïdu Gado, prisonnier politique gréviste de la faim, torturé pendant 9 mois et arbitrairement détenu depuis 6 ans



Naît à Agouloudé (Préfecture de Tchaoudjo) vers 1997 (28 ans en 2025), menuisier spécialisé en fabrication de coffrages, marié et père d'un garçon, N'KAFINIBLE Seïdu Gado a été arbitrairement arrêté dans l'Affaire « Tigre Révolution » au quartier Agoè-Allainka à Lomé, le 26 janvier 2020.

C'est dans une chambre du quartier Agoè-Allainka où, en plein sommeil, les gendarmes envoyés à ses trousses l'arrêtent finalement ce jour-là, au terme d'une cavale par laquelle il leur a échappé depuis quelques temps.

En effet, initialement traqué depuis Sokodé dans cette affaire de Tigre révolution, c'est dans sa maison au quartier Bouré-Koufouloumou que les gendarmes sont d'abord venus le chercher, le poussant à s'enfuir dans son village d'Agouloudé après qu'il ait été prévenu qu'ils sont à sa recherche puis à rentrer ensuite par-là dans le Bénin où il s'est mis à l'abri pendant un certain temps.

Pensant s'être suffisamment fait oublier après quelques temps, il entend parler d'une marche pacifique qui a été lancée à Lomé où il revient pour y prendre part et se fait alors malencontreusement arrêter au quartier Agoè-Allainka.

D'Agoè-Allainka, c'est directement au camp GIPN d'Agoè-Logopé qu'il est conduit.

A l'arrivée au Camp, il est attaché par les pieds et les mains puis commence la séance de bastonnade, à coups de matraques noires, de gourdins et de manches de houe ou de daba. Après cela, les agents ouvrent une boîte dont ils lui projettent en plein visage le contenu fumant qui lui brûle les yeux alors qu'il ne savait pas à l'époque qu'il s'agit d'une grenade lacrymogène.

Le lendemain matin, ce sont des machettes qu'ils vont chercher pour le frapper sous les pieds (plat du pied), au talon et sur le corps.

Avec d'autres qui ont été arrêtés aussi dans la même vague que lui, ils passent ainsi 2 semaines sans manger et ce n'est qu'après quelques jours que l'un d'entre eux a été autorisé à aller leur ramener du gari pour leur donner enfin quelque chose à manger.

Au 11^e jour de détention, il est conduit à la justice le 5 février 2020 où, présenté au procureur de la République et au Juge d'instruction, ceux-ci, après l'avoir auditionné l'inculpent pour « *Atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat et troubles aggravés à l'ordre public* ». Mais, contrairement à la pratique courante consistant à placer sous mandat de dépôt à la Prison civile de Lomé les détenus accusés comme lui dans la même affaire « Tigre Révolution », ils le font retourner poursuivre sa détention au Camp GIPN d'Agoè-Logopé.

Ce n'est finalement qu'au bout de 9 bons mois passés au total au Camp GIPN d'Agoè-Logopé sous les tortures, qu'il est ramené à la Prison civile de Lomé où, toujours actuellement détenu, il aura bouclé 6 ans de détention arbitraire sans jugement, ni condamnation au 26 janvier 2026.

Parce qu'il a été arbitrairement et injustement arrêté, détenu, sauvagement torturé et a subi des traitements cruels, inhumains et dégradants pendant sa détention, N'KAFINIBLE Seïdu Gado, qui a rejoint le mouvement de grève de la faim lancé par ses codétenus le 8 novembre 2025 pour dénoncer leur injuste situation, doit être libéré immédiatement et sans condition comme le prescrivent le Code pénal togolais et les instruments internationaux ratifiés par l'Etat togolais.

